



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Évolution du nom de l'ONACVG

Question écrite n° 38741

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, sur l'émoi provoqué parmi les associations d'anciens combattants par l'adoption par le Sénat, le 9 mars 2021, de la proposition de loi n° 241 relative au monde combattant. En effet, et même si ce texte souhaite rendre hommage à ceux qui se sont battus pour la France et à ceux qui s'engagent pour elle aujourd'hui, elles ont le sentiment qu'il nie leur identité en supprimant le terme « anciens » du nom de l'établissement public ONACVG. C'est pourquoi, compte tenu de ce que le pays doit à tous les anciens combattants quelle que soit la génération du feu à laquelle ils appartiennent, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer comment elle entend répondre à leur souhait de voir ce texte modifié.

Texte de la réponse

Le contrat d'objectifs et de performance 2020-2025 de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), que son conseil d'administration a adopté à l'unanimité il y a moins d'un an, prévoit, à terme, que cet établissement devienne l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG). En amont de ce processus, la ministre déléguée auprès de la ministre des armées avait demandé à Madame Joselyne Guidez, sénatrice de l'Essonne et auteur de la proposition de loi n° 241, de solliciter l'avis des associations via l'un des groupes de travail du « G12 monde combattant ». C'est suite à cette audition qu'elle a amendé sa proposition pour passer de « monde combattant » à « combattant ». Cette appellation, qui recueille donc l'approbation des associations représentatives du monde combattant, devra permettre de traduire l'évolution de l'organisation et du profil des ressortissants de l'Office. Sous réserve de la poursuite du processus législatif, ce changement, qui conserve la sonorité « ONaCVG » (avec « Na » pour le terme « national ») n'entrerait en vigueur qu'en 2023, laissant ainsi le temps nécessaire pour une adaptation progressive et une appropriation par tous de cette nouvelle appellation.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38741

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : [Mémoire et anciens combattants](#)

Ministère attributaire : [Mémoire et anciens combattants](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mai 2021](#), page 4025

Réponse publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4938